



Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 4 décembre 2023 à 19 heures, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023-12-275 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

- Représentant du conseil à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;
- Service de sécurité incendie - Lieutenant par intérim.

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2023-12-276 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 novembre 2023.

Sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 novembre 2023 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyennes demandent aux membres du conseil quand les locaux seront disponibles

au 15, rue Caron pour location. Elles mentionnent qu'elles sont intéressées pour y tenir leur activité.

On leur répond qu'un comité du conseil étudie les possibilités d'utilisation de ces locaux.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME

La directrice générale dépose le rapport du Service d'urbanisme.

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La directrice générale dépose le rapport du Service de sécurité incendie.

CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2023-12-277 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de **SIX CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS ET UN CENT (634 635,01 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, trésorière

2023-12-278 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) - REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT QUE:

- 1. La ville a obtenu une aide financière du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- 2. La ville a préparé la reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.

2023-12-279 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 8 FINAL

CONSIDÉRANT QUE :

1. La Ville a reçu le décompte progressif no 8 final et le certificat de réception définitive pour les travaux de prolongement de la rue des Cèdres;
2. Il y a lieu de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à La Sablière de Warwick Ltée un montant de **QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (47 465,82 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 8 final préparé par Les Services EXP inc.
2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick Ltée.

2023-12-280 RACCORDEMENT DU PUITS NO 2 - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 10

CONSIDÉRANT QUE :

1. La ville a reçu le décompte progressif no 10 et le certificat de réception provisoire pour les travaux de raccordement du puits d'eau potable P-2;
2. Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. un montant de **CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET ONZE CENTS (119 684,11 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 10 préparé par Les Services EXP inc.
2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Groupe Gagné Construction inc.

2023-12-281 TRAVAUX DE RÉFECTION DU 12E RANG ET DU 13E RANG À KINGSEY FALLS, SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK ET SAINTE-SÉRAPHINE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 8 FINAL

CONSIDÉRANT QUE :

1. La ville a reçu le décompte progressif no 8 final pour les travaux de réfection du 12e Rang et du 13e Rang à Kingsey Falls, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Sainte-Séraphine;
2. Il y a lieu de procéder au paiement pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **PAIEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer à Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. un montant de **TROIS CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (347 219,66 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 8 final préparé par Les Services EXP inc.
2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

2023-12-282 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE M. FRÉDÉRIC BÉLIVEAU

CONSIDÉRANT QUE :

1. Aux termes de la résolution no 2023-116, le conseil a embauché monsieur Frédéric Béliveau au poste de journalier pour le Service des travaux publics;
2. Sa période de probation de six mois, tel qu'indiquée aux conditions de travail des employés municipaux, se terminera le 5 décembre 2023;
3. Il y a lieu de procéder à la confirmation de l'emploi de monsieur Béliveau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **CONFIRMATION.** Le conseil municipal confirme la nomination de monsieur Frédéric Béliveau au poste de journalier pour le Service des travaux publics de la Ville de Kingsey Falls.
2. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Frédéric Béliveau.

2023-12-283 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION D'UN LIEUTENANT PAR INTÉRIM - M. GILLES DIONNE

CONSIDÉRANT QUE:

1. Il y a un manque de lieutenant au Service de sécurité incendie depuis un certain temps;
2. M. Gilles Dionne qui a déjà été lieutenant et directeur du service comble le poste de façon intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Gilles Dionne lieutenant par intérim du Service de sécurité incendie. Cette nomination est rétroactive au 1er novembre 2023.
2. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉMISSION D'UN POMPIER

Les membres du conseil prennent acte de la démission du pompier Érik Dubois.

2023-12-284 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE D'UN POMPIER - M. PIERRE BLANCHETTE

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
2. Le directeur par intérim du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier qui est formé et expérimenté;
3. Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Pierre Blanchette, de St-Félix-de-Kingsey, à titre de pompier pour son Service de sécurité incendie.
2. **CONDITIONS.** M. Blanchette sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

2023-12-285 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE D'UN POMPIER - M. LUC PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE :

1. Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
2. Le directeur par intérim du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier qui est formé et expérimenté et qui a déjà travaillé pour le service;
3. Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Luc Perreault, de Danville, à titre de pompier pour son Service de sécurité incendie.
2. **CONDITIONS.** M. Perreault sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

**2023-12-286 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - NOMINATION D'UN LIEUTENANT -
MME JANY LEHOUX**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Il manque un lieutenant dans le Service de sécurité incendie;
2. Le directeur par intérim du service recommande de nommer Mme Jany Lehoux lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **NOMINATION D'UN LIEUTENANT.** La Ville de Kingsey Falls nomme madame Jany Lehoux lieutenant du Service de sécurité des incendies.
2. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL**

La greffière indique que le maire Christian Côté, les conseillères Krystel Houle-Plante et Marie-Josée Pleau et les conseillers Luc Duval, Éric Fréchette, Marc Payeur et Christian Tisluck ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, tel que requis par la loi.

2023-12-287 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE :

1. L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;
2. Il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseiller Christian Tisluck soit nommé maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**2023-12-288 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE LORS DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA ET D'UN SUBSTITUT**

CONSIDÉRANT QUE :

1. M. le maire Christian Côté ayant été élu préfet de la MRC d'Arthabaska, il y a lieu de nommer un représentant de la ville au Conseil de la MRC d'Arthabaska;
2. Il y a lieu de nommer un substitut à ce représentant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **NOMINATION.** La Ville de Kingsey Falls désigne le conseiller Christian Tisluck à titre de représentant de la ville au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
2. **SUBSTITUT.** La Ville désigne le conseiller Luc Duval à titre de substitut à M. Tisluck.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2023-12-289 401, BOULEVARD MARIE-VICTORIN - DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES

CONSIDÉRANT QUE :

1. La ville a signé un bail de location pour le guichet de la Caisse Desjardins des Bois-Francis dans lequel elle s'engage à déneiger et déglacer les accès au guichet;
2. Il y a lieu que la ville donne le contrat pour ces travaux à être effectués le soir, les fins de semaine et les congés fériés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à monsieur Stéphane Lavertu le mandat pour le déneigement des entrées pour accéder au guichet de la Caisse Desjardins des Bois-Francis, au 401, boulevard Marie-Victorin, pour le soir, les fins de semaine et les congés fériés, pour la saison hivernale 2023-2024.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à accorder un montant forfaitaire de **TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (375,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.

2023-12-290 ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE :

1. Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **ADHÉSION.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024 et à acquitter la cotisation demandée.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (2 963,91 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2023-12-291 **TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS - AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE :

1. Aux termes de la résolution no 2022-272, la Ville de Kingsey Falls acceptait d'offrir le transport adapté dans la région et d'y participer financièrement;
2. Rouli-Bus informe la ville que la grille de contribution municipale est insuffisante, tant pour assurer un financement adéquat des opérations que pour satisfaire aux exigences du ministère des Transports du Québec en matière de contributions municipales;
3. Rouli-Bus a déposé une demande de contribution additionnelle pour 2023;
4. Aucun montant n'est prévu au budget à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **AJUSTEMENT DE CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Transport adapté Rouli-Bus un montant de **CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET SEPT CENTS (198,07\$)** comme ajustement à sa contribution financière annuelle pour 2023.
2. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

2023-12-292 **TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS - ADHÉSION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR 2024**

CONSIDÉRANT QUE :

1. La Ville de Kingsey Falls participe au financement du transport adapté dans la région;
2. Il y a lieu que la ville donne son accord à la contribution demandée pour l'année 2024;
3. Cette contribution sera prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'offrir le service de transport adapté sur le territoire de la municipalité et de participer au financement des opérations pour l'année 2024.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE SIX CENT QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (7 604,87 \$)** pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **SIGNATURE.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
5. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Rouli-Bus inc.

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN RUE BLAKE POUR LA CONFORMITÉ D'UN IMMEUBLE

Ce point est reporté à une prochaine session.

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN RUE BLAKE - MANDAT À L'ARPENTEUR

Ce point est reporté à une prochaine session.

PROJET MUNICAR - Suivi

La directrice générale fait le suivi du projet Municar qui consiste à bonifier l'offre de transport collectif sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Le projet débutera le 15 janvier 2024.

2023-12-293 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT QUE:

- 1. La municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- 2. L'ensemble des municipalités du la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource pour assurer le développement efficace et intégré de la mobilité durable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

- Le conseil de la Ville de Kingsey Falls s'engage à participer au projet d'embauche de ressources en transport de personnes et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC d'Arthabaska organisme responsable du projet.

2023-12-294 MODIFICATION DE DIVERS RÈGLEMENTS D'URBANISME - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1. La ville doit, à l'occasion, procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme;
- 2. La firme Les Services EXP inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;

3. Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour la production des règlements modifiant ses règlements d'urbanisme.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un montant horaire de **CENT DIX DOLLARS (110,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Les Services EXP inc.

2023-12-295 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT :

1. La ville a adopté le règlement 09-08 concernant le comité consultatif d'urbanisme;
2. Il y a lieu de nommer les membres du comité pour la période du 4 décembre 2023 au 30 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme au comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes : M. Christian Côté, maire, membre d'office, M. Luc Duval, conseiller, Mme Marie-Josée Pleau, conseillère, Mme Lucie Houle, M. Pascal Bellerose, M. Kevin Lafleur et M. Donald Roux.
2. **DURÉE DU MANDAT.** La durée du mandat de ces membres est de deux (2) ans, soit du 4 décembre 2023 au 30 novembre 2025
3. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à chacun des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

2023-12-296 ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DES BOUES DE L'ÉTANG AÉRÉ #2 - MANDAT À VIRIDIS ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE:

1. La ville doit faire mesurer régulièrement ses étangs aérés pour évaluer la quantité de boue accumulée;
2. La ville devait faire vidanger l'étang aéré #2 en 2023 mais que les circonstances ont fait en sorte que les travaux n'ont pas été effectués;
3. De nouveaux échantillons pour la caractérisation des boues doivent être prélevés dans cet étang avant sa vidange;
4. Viridis Environnement a présenté une proposition intéressante pour la ville pour un échantillonnage au printemps en raison du froid à cette période-ci de l'année;
5. Des montants sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit:

1. **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Viridis Environnement et est autorisée à signer un contrat avec elle pour l'échantillonnage régulier de l'étang aéré #2, le tout tel que prévu à l'offre de services du 16 novembre 2023.
2. **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (3 365,00 \$)** plus les taxes applicables, soit : un montant forfaitaire de 2 450,00 \$ et un montant de 915,00 \$ pour les analyses.
3. **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
4. **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
5. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Viridis Environnement.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

La conseillère **Marie-Josée PLEAU**, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement établissant la taxation pour l'exercice financier 2024.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement no 2024-01 intitulé Taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE

Le conseiller **Luc DUVAL**, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement no 2024-02 intitulé Règlement concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE REMBOURSEMENT DES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES

Le conseiller **Marc PAYEUR**, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant une taxe de secteur pour le remboursement des deniers du fonds général pour les travaux du prolongement de la rue des Cèdres.

- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement no 2024-03 intitulé Règlement décrétant une taxe de secteur pour le remboursement des deniers du fonds général pour les travaux du prolongement de la rue des Cèdres (phase 2).

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ANIMAUX**

Le conseiller **Marc PAYEUR**, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant les animaux.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement no 2024-04 intitulé Règlement concernant les animaux uniformisé SPA d'Arthabaska. Ce règlement permettra à la Sûreté du Québec et à la SPA de pouvoir agir uniformément dans chacune des municipalités et faciliter leur travail sur le terrain.

**2023-12-297 REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA CORPORATION DES LOISIRS DE
KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE:

1. Aux termes de la résolution no 2021-244, le conseil municipal a nommé madame Krystel Houle-Plante, conseillère pour représenter la ville au conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;
2. Madame Houle-Plante a informé le conseil qu'elle n'a plus les disponibilités pour occuper ce poste;
3. Il y a donc lieu de nommer un nouveau représentant de la ville au conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Éric FRÉCHETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

1. **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Marc Payeur, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration de la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.
2. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 57.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière